



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
MARDI LE 2 JUIN 2020, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 2 juin 2020, à 19 h 30, à huis clos en vertu de la directive émise par le gouvernement du Québec, le 15 mars 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et par voie d'audioconférence, à partir de l'Hôtel de Ville, au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth. La séance est enregistrée sur bande audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir du site Internet de la Municipalité.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 – Madame Christine Ouellet;
- Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;
- Siège #3 – Madame Roxanne Simard-Mills;
- Siège #4 – Monsieur Denis Miville;
- Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;
- Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h35.

RÉS. 121-2020

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance ordinaire du 5 mai 2020;
 - 3.2. Abroger la résolution 116-2020;
4. Correspondance;
5. Gestion administrative et financière;
 - 5.1. Dépôt et adoption des états financiers consolidés 2019
 - 5.2. Approbation des comptes payés en mai 2020;
 - 5.3. Approbation des comptes à payer en juin 2020;
 - 5.4. Autoriser le paiement et la participation à « La grande web diffusion » de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) en remplacement du Congrès annuel;
 - 5.5. Adhésion et paiement à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de la secrétaire-trésorière adjointe;

- 5.6. Autoriser un transfert budgétaire pour l'achat d'un portable, la mise à niveau des ordinateurs administratifs qui incluent l'installation de Windows 10 Pro, d'Office 365 et du correcteur « Antidote »;
- 5.7. Autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière ou son adjointe auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;
- 5.8. Autoriser la directrice générale, secrétaire trésorière à prendre des placements à terme avec le surplus réservé pour les utilisateurs payeur du système d'égoûts de la Municipalité ;
- 5.9. Renouvellement de l'adhésion à l'association forestière Bas-Laurentienne (AFBL) ;
- 5.10. Participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées (OPHQ)
- 5.11. Autoriser le paiement du cabanon pour le projet du Jardin de l'or Vert et la finition extérieure;
6. Hygiène du milieu;
 - 6.1. Adjudication de l'appel d'offres pour vidange de fosses septiques (2020-2021-2022-2023);
7. Travaux Publics;
 - 7.1. Autoriser les travaux de réparations à Pavage Réparations Francoeur Inc. Contrat conclu en 2019 reporté en 2020;
 - 7.2. Autoriser l'installation d'un indicateur de vitesse fourni par le MTQ;
 - 7.3 Demander des mesures pour augmenter la sécurité sur le tronçon qui est sous la juridiction des Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;
8. Urbanisme
 - 8.1. Dérogation mineure - Arrêté ministériel
 - 8.2. Nommer un nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;
 - 8.3. Nommer le président du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 122 - 2020

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 5 mai dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 123 - 2020 03.02 – ABROGER LA RÉOLUTION 116-2020 DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE la vidange de boues du réseau d'égout municipal fait partie des travaux d'entretien gérés par la firme Aquatech;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas à aller en appel d'offres pour la vidange de boues du réseau d'égout municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution 116-2020 du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

05 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 124-2020 05.01 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 CONSOLIDÉ

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du rapport financier 2019 consolidé;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier 2019 consolidé tel que remis par la firme Mallette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**La présentation publique des états financiers 2019, par Monsieur Pascal Briand de la Société de comptable Malette S.E.N.C.R.L. sera diffusée sur le site internet de la Municipalité dans les prochains jours.*

RÉS. 125 - 2020 05.02 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN MAI 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en mai 2020, pour un montant de 16 923.58 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 126- 2020 05.03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2020

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en juin 2020, pour un montant de 65 751.87 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUIN 2020		
Thibault GM La Pocatière	Réparation camion voirie	316.93 \$
Musée Québécois de l'agriculture et de l'alimentation	Archivage	147.17 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	Abonnement 2e degré - NC	1 022.13 \$
Agro Enviro Lab	Analyse des eaux usées - Avril 2020	116.12 \$
Bouffard Sanitaire Inc.	Ajus. montant compensatoire, montant compensatoire et collecte avril	452.38 \$
Buro plus	Calendrier, Français au bureau, articles de bureau, contrat photocopieur	610.31 \$
Carquest	Peinture	109.12 \$
DHC Avocats	Dossier vente pour taxes - Services professionnels	228.57 \$
Docteur Électrique Inc.	Appel de service - Garage	3 178.34 \$
Location J.C. Hudon	Débroussailleuse et articles complémentaires	466.25 \$
Avantis Coopérative	Pelle, rateau, vis, asphalte froide, épingle, membrane géotextile, etc	2 442.89 \$
Groupe Ultima Inc.	Renouvellement assurance 2020-2021	11 065.00 \$
Groupe de géomatique AZIMUT Inc.	Mise à jour matrice et rôle d'évaluation	86.23 \$
Les Constructions HDF Inc.	Balayage de rues	2 012.06 \$
Malette	Préparation et présentation des états financiers	7 243.43 \$
MRC de Kamouraska	Quotes-Parts, frais de poste-permis	20 315.00 \$
Poste Canada	Avis Covid-19 et Infonésie mai 2020	164.61 \$
Régie Intermunicipale des matières résiduelles	Versement quote-part 3/4	8 901.25 \$
Roberto Ouellet Excavation	Réparation chemin Ixworth	388.05 \$
Sémer Inc.	Décret de traitement biométhanisation	3 184.81 \$
Serrurerie Alain Dumais	Poignées bureaux - édifice municipal	213.62 \$
Canadian Tire La Pocatière	Scie à onglet et support	1 034.75 \$
Transport en Vrac St-Denis	Pelle et voyage 0-3/4	738.72 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Collecte matières résiduelles-avril	1 314.13 \$
	Sous-total	65 751.87 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 MAI 2020		
Bell Canada	Téléphonie municipale	212.34 \$
Carte d'affaire Ultramar	Essence	234.14 \$
Hydro Québec	Éclairage public	131.66 \$
Hydro Québec	Garage municipal	43.96 \$
Hydro Québec	Bio-fosse	986.67 \$
Hydro Québec	Chalet des Loisirs	295.41 \$
Hydro Québec	Pont couvert	31.22 \$
Hydro Québec	Station de pompage	121.02 \$
Hydro Québec	Salle municipale	255.79 \$
Hydro Québec	2e compteur	738.41 \$
Martin Lavoie	Veste, bottes et pantalon de travail	568.80 \$
Nancy Chassé	Masques protection - Covid-19	39.08 \$
Nancy Lizotte	Articles de bureau	24.49 \$
Pierre-Hugues Dion	Remb. Taxes	259.14 \$
Visa Desjardins	Frais annuel	20.00 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2020-05-30	8 791.59 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2020-05-30	4 169.86 \$
	Sous-total	16 923.58 \$
GRAND TOTAL		82 675.45 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 127 - 2020 05.04 AUTORISER LE PAIEMENT ET LA PARTICIPATION À « LA GRANDE WEB DIFFUSION » DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) EN REMPLACEMENT DU CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie actuelle, le Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) a été remplacé par « La grande web diffusion »;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise le paiement de 375 \$, pour la participation de la directrice générale, secrétaire-trésorière et de son adjointe à « La grande web diffusion »;

QUE la Municipalité autorise également la fermeture des bureaux municipaux du 16 au 18 juin prochain afin de permettre aux personnels administratif d'y participer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 128 - 2020 05.05 ADHÉSION ET PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise l'adhésion et le paiement de 889 \$, taxes non incluses, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 129 - 2020 05.06 AUTORISER UN TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR L'ACHAT D'UN PORTABLE ET LA MISE À NIVEAU DES ORDINATEURS ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT QUE le système d'exploitation Windows 7 n'est plus pris en charge depuis janvier 2020 et que le risque de piratage informatique est accru;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un portable est essentiel pour le télétravail, pour les rencontres et les formations à l'extérieur des bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur du bureau du Maire n'a pas la capacité de supporter ces nouveaux logiciels;

Il est proposé par madame la conseillère, Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise le transfert budgétaire du surplus libre à l'administration au montant de 3 500 \$, afin de procéder l'achat d'un ordinateur de bureau usagé mais remis à neuf pour le bureau du Maire et d'un portable mais également à faire la mise à niveau des ordinateurs administratifs qui inclus l'installation de Windows 10 Pro, d'Office 365 et du correcteur Antidote sur tous les poste de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 130 - 2020 05.07 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE OU SON ADJOINTE À FAIRE DES TRANSACTIONS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Nancy Lizotte et/ou son adjointe, madame Nancy Chassé, soient autorisées à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth pour les dossiers et les transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 131 - 2020

05.08 AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À PRENDRE DES PLACEMENTS À TERME AVEC LE SURPLUS RÉSERVÉ POUR LES UTILISATEURS PAYEURS DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'une étude approfondie a été réalisée par monsieur Pascal Briand de la Société de comptable Malette S.E.N.C.R.L et qu'une somme de 168 161 \$, est réservée pour les utilisateurs payeurs du réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de tous les utilisateurs payeurs du réseau d'égout municipal de placer cette somme en épargne à terme afin de faire fructifier cet investissement;

CONSIDÉRANT QU'à chaque versement des intérêts, la moitié sera réinvestis et l'autre moitié servira à diminuer le montant à payer pour l'entretien du réseau d'égouts sur le compte de taxes municipales des utilisateurs payeurs du réseau d'égout municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Nancy Lizotte à procéder à l'investissement de 168 161 \$, répartis comme suit : 130 000 \$ pour 22 mois et 38 161 \$ pour 1 an et à procéder à la signature de tous les documents nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 132 - 2020

05.09 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL)

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est agro-forestier;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité désire promouvoir toutes les activités liées à la préservation et la durabilité des forêts sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association Forestière Bas-Laurentienne rejoint plus de 4 200 jeunes des écoles primaires et secondaires du Bas-Saint-Laurent afin de promouvoir les métiers du secteur forêt et bois;

ATTENDU QUE l'Association Forestière Bas-Laurentienne orchestre les demandes de plants d'arbres permettant à notre municipalité d'en faire la distribution à toutes les populations citoyennes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère, Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité renouvelle son adhésion annuelle à l'AFBL pour un montant total de 75 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 133 - 2020

05.10 PARTICIPER À LA « SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES (OPHQ) »

CONSIDÉRANT QU'au Québec, 16 % de la population à une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite la population à s'y impliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 134 - 2020

05.11 AUTORISER LE PAIEMENT DU CABANON POUR LE PROJET DU JARDIN DE L'OR VERT ET LA FINITION EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité du Jardin de l'Or Vert ont un projet de potager et de jardin, conjointement avec les élèves de l'École l'Étoile-filante de Saint-Onésime;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un cabanon s'avérerait nécessaire pour l'activité afin d'avoir une infrastructure pour l'entreposage des instruments et de l'équipement utile à l'activité;

CONSIDÉRANT QUE nos employées des travaux publics veilleront à la finition extérieure pour économiser sur les coûts;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement de 2 200\$ auprès du Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup et d'autoriser l'achat du revêtement extérieure du cabanon et de celui de la toiture;

ET DE MANDATER les employés des travaux publics pour effectuer les travaux de finition.

**Le conseil municipal tient à remercier Monsieur Yves Lizotte de Lizotte Express pour la gracieuseté du transport du cabanon de Rivière-du-Loup à Saint-Onésime.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06 – HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. 135 - 2020

06.01 ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUE (2020-2021-2022-2023)

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offre sur invitation a été demandé auprès de 3 soumissionnaires suite à la résolution 115-2020;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à notre invitation soit, Campor Environnement et Camionnage Alain Benoit;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être déposées au plus tard le jeudi 28 mai 2020 à midi (12h) pour ouverture à 16h le même jour;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre demande qu'en temps de pandémie, les soumissions soient ouvertes devant deux (2) personnes n'ayant aucun conflit d'intérêts dans le dossier, tout en respectant les mesures de distanciation;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté lors de l'ouverture des soumissions que Camionnage Alain Benoit avait soumissionné le prix le plus bas et suite à l'étude de la conformité, les deux (2) soumissionnaires étaient conformes soit :

	2020	2021	2022	2023
Camionnage Alain Benoit	177.64 \$	179.42 \$	181.55 \$	184.24 \$
Campor	216.15 \$	220.75 \$	227.65 \$	234.55 \$

**Le prix est par fosse vidangées, taxes incluses*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat de vidange de fosses septique 2020-2021-2022-2023 soit accordé à Camionnage Alain Benoit et que la direction générale procède à la signature du contrat avec l'entrepreneur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07– TRAVAUX PUBLICS

RÉS. 136 - 2020

07.01 AUTORISER LES TRAVAUX DE RÉPARATIONS À PAVAGE RÉPARATIONS FRANCOEUR INC. CONTRAT CONCLUS EN 2019 ET REPORTÉ EN 2020

CONSIDÉRANT QU'un contrat de réparations d'asphalte dans la côte du 4^e Rang Ouest et du tour de grille d'égouts pluvial de la rue Beaulieu (sortie Ouest) ait été donné de gré en gré en 2019 par madame Andréane Collard-Simard, la directrice générale en fonction à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE madame Andréane Collard-Simard avait programmée les travaux pour 2020;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE nous autorisons Pavage Réparations Francoeur à procéder aux travaux de réparations d'asphalte dans la côte du 4^e Rang Ouest et du tour de grille d'égout pluvial de la rue Beaulieu (sortie Ouest).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 137 - 2020 07.02 AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) À INSTALLER UN INDICATEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) nous offre d'installer gratuitement un indicateur de vitesse dans la partie MTQ de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil pourrait permettre de ralentir la circulation ;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE nous acceptons l'offre du Ministère des Transports du Québec d'installer un indicateur de vitesse gratuitement dans la partie MTQ de notre Municipalité;

QUE nous faisons la demande pour 2 périodes de 2 semaines chacune soit; au début de l'été et vers la fin de l'été.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 138 - 2020 07.03 DEMANDER DES MESURES POUR AUGMENTER LA SÉCURITÉ SUR LE TRONÇON QUI EST SOUS LA JURIDICTION DES MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE la partie Ouest du chemin du Village jusqu'à la rue de l'Église est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est particulièrement dangereux pour les cyclistes, les piétons et les enfants;

Le vote a été demandé : un (1) conseiller a voté pour la demande au MTQ et cinq(5) ont voté contre.

REFUSÉ À LA MAJORITÉ

RÉS. 139 - 2020 07.04 DEMANDER UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ SUR LA PORTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE l'embranchement en « Y » à l'entrée Ouest du chemin du Village est un coin névralgique de par sa configuration;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est collectrice pour cinq (5) municipalités telles que : Saint-Damase de L'Islet, Sainte-Louise, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Gabriel-Lalement et Saint-Onésime-d'Ixworth;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est critique car elle relie trois (3) chemin de notre municipalité et une (1) de Sainte-Anne-de-la-Pocatière soit; le 4^e Rang Ouest, la rue Ouellet, le chemin du Village et la route Ste-Anne-St-Onésime;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire un arrêt obligatoire au coin du 4^e Rang Ouest pour laisser le passage à la circulation qui monte directement dans la rue Ouellet et qu'ils n'ont pas d'arrêt à faire en arrivant de la route Ste-Anne-St-Onésime. Nous devons refaire un autre arrêt environ 5 mètres plus loin (sans panneau d'arrêt ou de céder le passage) au coin du chemin du Village et de la route Ste-Anne-St-Onésime. Si nous prenons la direction du Village à notre droite, c'est un céder le passage sans panneau et si nous tournons à gauche pour aller vers Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce devrait être un arrêt obligatoire, mais pas de panneau. De plus lorsque le véhicule veut tourner à gauche vers La Pocatière, il doit s'immobiliser pour laisser passer les véhicule venant du chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'on arrive du village de Saint-Onésime en direction de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et que nous voulons tourner sur le 4^e Rang Ouest à notre gauche, si un véhicule veut tourner pour aller vers La Pocatière, celui-ci doit faire un arrêt non obligatoire très avancé vers l'intersection pour laisser passer le véhicule qui arrive à sa gauche et à sa droite celui qui veut tourner n'a pas de place pour tourner parce que l'autre véhicule est tellement avancé que l'on doit faire un détour à droite et parfois même passer à la gauche du véhicule en arrêt pour prendre le 4^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT le danger éminent et évident de cette intersection pour les automobilistes mais également le risque immense que les cyclistes et les piétons encours à cette embranchement dangereux;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander au Ministère des Transport de faire une étude approfondis de l'intersection qui relie trois (3) chemin de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et une (1) de Sainte-Anne-de-la-Pocatière soit; le 4^e Rang Ouest, la rue Ouellet, le chemin du Village et la route Ste-Anne-St-Onésime.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08– URBANISME

RÉS. 140 - 2020

08.01 DÉROGATION MINEURE – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT la déclaration d'urgence sanitaire et l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique un déplacement ou le rassemblement de citoyens est suspendue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider que la procédure peut être continuée en la remplaçant par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale est propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leur point de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'Arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres soient prises par les autorités gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Roxanne Simard-Mills, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'Arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée par consultation écrite;

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée en invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 12, rue de l'Église, à l'attention de madame Nancy Lizotte ou par courriel à dg@stonesime.com, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai pour soumettre vos commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 141 - 2020

08.02 NOMMER UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)

CONSIDÉRANT la démission de madame Alex Desjardins comme membre du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Desjardins était de 2 ans à compter mars 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme madame Léonette Bouchard pour 9 mois, soit le terme restant du mandat de madame Alex Desjardins comme membre du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 142- 2020

08.03 NOMMER LE CONSEILLER QUI AGIRA COMME PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)

CONSIDÉRANT QUE le règlement 06-2016 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth prévoit à l'article 7 que le conseil municipal désigne par résolution, un conseiller responsable de l'urbanisme qui est le président du C.C.U. et que celui-ci dirige les délibérations;

CONSIDÉRANT QUE les 2 conseiller désignés par le conseil sont messieurs Denis Lizotte et Denis Miville;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth nomme monsieur le conseiller, Denis Miville, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – SÉANCE À HUIS CLOS, AUCUNE PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 143 - 2020

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales